



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

Mot de la mairesse

Durant sa première année de mandat, le conseil élu en novembre 2021 a investi durant l'année 2022 dans plusieurs projets dont les objectifs se voulaient une réponse aux attentes des citoyennes et citoyens (voir les détails de ces projets sur le site Web dans Rapport de la mairesse 2022).

Plusieurs projets importants sont aussi prévus pour 2023.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- Poursuite du programme de la protection des lacs par des vérifications des installations septiques et par l'installation d'une nouvelle station de lavage de bateaux ;
- Présentation publique des actions retenues pour le Plan de développement durable (PDD);
- Installation de bornes de recharge électrique.
- Mise en œuvre des actions pour la protection de la source d'eau potable.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS

- Réfection de la Montée Leblanc et Chemin 17 CIP (18 km);
- Travaux sur trois sections à risque du 1er rang Würtele et sa réfection;
- Travaux sur le 4^e rang Gravel;
- Réalisation du projet subventionné par FRR volet 4 dans la partie urbaine (belvédère et fontaine sur la Rivière du Lièvre);
- Réfection d'une partie de la 9^e rue;
- Régularisation des chemins privés et forestiers;
- Remplacement des contrôles aux huit stations de pompage.

SPORTS, LOISIRS, COMMUNAUTÉ, CULTURE ET PATRIMOINE

- Réserve financière en vue du 125^e anniversaire de la municipalité (2026);
- Mise à jour de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
- Offre de nouvelles activités pour les familles et les personnes aînées;
- Mise en place du circuit identifiant le patrimoine bâti;
- Travail de révision sur les frais des équipements à caractère supra-local;
- Rencontre citoyenne avec le conseil municipal au printemps 2023 pour une consultation sur des enjeux importants (à suivre).

SERVICE INCENDIE

- Adhésion à la Régie de sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 :

Le budget 2023 et le programme triennal des immobilisations ont été adoptés lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022. Nous vous présentons les grandes lignes de ce nouveau budget. Pour ses détails, nous vous invitons à le consulter sur le site Web de la Municipalité de Ferme-Neuve, prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal d'immobilisations.

Tous les trois ans, la MRC réévalue tous les immeubles (terrains et bâtiments) de notre territoire. La valeur foncière totale de la municipalité passe au 1^{er} janvier 2023 de 296 304 900\$ à 391 665 000\$, représentant une augmentation moyenne de 32,18%, ce qui engendre une augmentation importante de nos quotes-parts.

De plus, la variation du taux d'inflation est un élément significatif dans l'augmentation des coûts de fonctionnement. Malgré l'inflation, les taux d'intérêt élevés, la pénurie de main-d'œuvre qui ont des impacts directs sur l'ensemble de nos coûts de service aux citoyens, le conseil a approprié 300 000\$ de son surplus de fonctionnement pour diminuer son taux de base de taxation de 22,74% passant de 0.87041\$ à 0.67244\$/100 \$ d'évaluation.

Malgré cette diminution du taux de taxe de base, l'augmentation moyenne du compte de taxes est de 5,5% provenant principalement du service de la dette. Ce taux moyen varie selon le pourcentage de votre nouvelle évaluation. Certains secteurs sont touchés plus que d'autres, en particulier, les résidences en zone riveraine, les lots forestiers et les fermes.

Enfin, le conseil investira au cours de l'année 2023 plusieurs millions en immobilisations soit, 34,5 millions en infrastructures routières. L'aide financière de 90% représentant 21 395 389\$ a été accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour la Montée Leblanc/Route 17 CIP. Nous évaluons les travaux (2023-2024) sur le rang 1 Würtele dont les trois sections à sécuriser et sa réfection à 8 millions dont la subvention pourrait représenter 75% de ce montant.

Le conseil investira également 300 000 \$ pour la revitalisation du centre-ville et 1,2 million \$ pour le prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc financé en partie par la TECQ, en vue d'un développement résidentiel.

Pour consulter votre nouvelle évaluation 2023-2025, vous rendre sur le site de la MRC Antoine-Labelle et choisir Évaluation foncière et rôle d'évaluation.

N'hésitez pas à nous joindre pour plus de renseignements.

Je vous souhaite une excellente année 2023 santé et bonheur.

Diane Sirard, mairesse

Assemblée générale extraordinaire de la Chambre de commerce de Ferme-Neuve

Mercredi le 25 janvier à la salle du conseil de la municipalité de Ferme-Neuve du 125, 12^e rue (Entrée arrière dans le stationnement) à 19h00.

- Le sujet principal sera la dissolution de l'organisme Chambre de commerce de Ferme-Neuve.
- Il y aura présentation des états financiers des années 2021 et 2022 par le comptable Dumoulin et une résolution sur le transfert du solde du compte.

Tous les membres de la Chambre de commerce en règle en 2020 sont les bienvenus.



Sondage MADA : Consultation des personnes âgées

La municipalité de Ferme-Neuve a besoin de vous pour mettre à jour sa démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Soutenue par un comité de pilotage, la municipalité souhaite consulter, par un sondage, les citoyens de 55 ans et plus.

Le sondage sera disponible en ligne sur la page Facebook de la municipalité, mais aussi en version papier au bureau municipal, à la pharmacie Proxim, à la caisse Desjardins et au IGA Famille M-A Piché à partir du 18 janvier 2023. Il ne faut que quelques minutes pour y répondre. Il sera important, une fois complété qu'il soit remis à la réception de la municipalité au 172, 12^e Rue ou rapporté dans la boîte extérieure au 125, 12^e Rue.

Pour plus de renseignements ou si vous avez besoin d'aide pour répondre au sondage, composez le 819-587-3400 poste 6221.

La date limite pour le remplir ou remettre la copie papier est le 1^{er} février 2023.



Municipalité
amie des aînés

RAPPEL TRAVAUX PUBLICS



DÉVERSEMENT SUR RUE

Selon le **règlement municipal 91, Article 12** : Le fait de jeter ou de déposer sur le domaine public de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé est prohibé. En effet, selon l'**article 37** de ce même règlement, quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200 \$.

Pour toute question concernant le déneigement : Travaux publics de Ferme-Neuve 819 587-3400, poste 6300
Urgence 1 (800) 565-0911



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **Mot de la mairesse**
- **Assemblée générale extraordinaire de la Chambre de commerce de Ferme-Neuve**
- **Sondage MADA : Consultation des personnes âgées**
- **Rappel travaux publics**

CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATIONS



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **Mot de la mairesse**
- **Assemblée générale extraordinaire de la Chambre de commerce de Ferme-Neuve**
- **Sondage MADA : Consultation des personnes âgées**
- **Rappel travaux publics**

CLIQUEZ POUR PLUS D'INFORMATIONS



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

- **Mot de la mairesse**
- **Assemblée générale extraordinaire de la Chambre de commerce de Ferme-Neuve**
- **Sondage MADA : Consultation des personnes âgées**
- **Rappel travaux publics**

**CLIQUEZ POUR PLUS
D'INFORMATIONS**